



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	9
Présents	5
Votants	6

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le 10 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2025/07 -

Date de la convocation municipale : 4 mars 2025

OBJET :

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), Centre Hospitalier du Pays Salonais (CHPS).

Présent(e)s :

Mme Natacha GRISONI & MM. - André BERTERO - Alain BROUSSE - Christian DENANS - Jean De PALEVILLE

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Mélanie GALVEZ

Mme Sophie KERNEN

M. Stéphan LUCIBELLO donne pouvoir à M. Jean de PALEVILLE

Absent non excusé :

M. Alain GRANDGIRARD

Vu la loi du 21 février 2022, dite loi « 3DS » autorisant les communes et leurs groupements à participer volontairement au financement du programme d'investissement des établissements de santé publics, privés d'intérêts collectifs et privés ;

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux transferts de compétences entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), initialement créé pour l'acquisition d'un terrain destiné à accueillir le futur centre hospitalier du Pays Salonais, souhaite modifier son objet et élargir ses compétences à l'acquisition de matériel mobilier (équipements médicaux) ou immobilier (terrains), indispensables à l'amélioration de l'offre de soins sur le territoire ;

Considérant l'avis favorable émis par les services de l'État quant à cette modification de l'objet du SIVU ;

Considérant la délibération du Comité Syndical du SIVU en date du 6 février 2025 approuvant les nouveaux statuts et proposant de renommer le SIVU CHPS en « SIVU Équipement CHPS » ;

Considérant le projet de nouveaux statuts, annexé à la présente délibération ;

Après avoir entendu les exposés respectifs de M. le Maire et de M. Alain BROUSSE et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), tels qu'adoptés par le Comité Syndical lors de sa séance du 6 février 2025 et annexés à la présente délibération.
- **APPROUVE** le changement de dénomination du SIVU qui devient « SIVU Équipement du CHPS ».

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Président du SIVU afin de finaliser la procédure de modification statutaire auprès de l'autorité préfectorale.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de Séance

Christian DENANS

Le Maire d'AURONS

André BERTERO

- *Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*